

**PREAVIS MUNICIPAL**  
**N°03 / 15**  
**AU CONSEIL GENERAL**

---

**concernant**

**le budget 2016**

**DELEGUE MUNICIPAL: M. Bernard Penel, Syndic**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Comme de coutume lors de la dernière séance du Conseil Général de l'année, nous vous présentons, pour approbation, le budget de la bourse communale pour l'année suivante.

La municipalité l'a accepté dans sa séance du 2 novembre 2015 et il présente un excédent de recettes présumé de CHF \*7'983.- sur un compte de fonctionnement de CHF \*3'301'410.-.

Les principales différences en rapport au budget 2015 proviennent des postes suivants :

- Plan 2011-2015 pour la réorganisation des TP : suppression de la dépense de CHF 14'880.-,
- Péréquation horizontale : augmentation de CHF 16'000.-,
- Défalcatons d'impôts : diminution de la dépense de CHF 22'000 à CHF 5'000.-,
- Entretien des routes : diminution de CHF 20'000.- du budget attribué aux réparations ponctuelles,
- Epuration : introduction d'une dépense de CHF 4'700.- par l'intermédiaire de l'AEB pour le traitement des micropolluants,
- Prévoyance sociale : augmentation des charges de CHF 39'000.-,
- Recettes fiscales : augmentation de CHF 20'000.-.

Ce budget démontre que les charges purement communales sont maîtrisées et que les factures cantonales affichent une augmentation moins rapide que par le passé, ce qui est réjouissant. Concernant les recettes fiscales des personnes morales et des personnes physiques, nous avons pris en compte un montant plus élevé de 1% par rapport au budget 2015. Pour celui-ci, nous avons déjà anticipé une forte hausse des revenus due à l'augmentation potentielle de la population dans les nouveaux immeubles.

Au vu de ce qui précède, nous prions

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu le préavis municipal 03/15

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D'accepter le budget 2016 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Bernard Penel

Marianne Bardel

Signy, le 2 novembre 2015